

Commission des finances
1530 Payerne

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 28 novembre 2012

<p>Rapport de la commission des finances sur le préavis n° 17/2012 Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie à la rue de la Bombazine</p>
--

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'art. 52 al. 4 let. h du règlement du Conseil communal, la commission des finances vous fait part de son avis sur les implications financières liées au préavis cité en titre, adopté par la Municipalité le 7 novembre 2012.

Pour l'étude de ce préavis, la commission des finances s'est réunie à une reprise. Elle n'a pas jugé utile de rencontrer le municipal responsable.

Analyse :

La commission des finances reconnaît le caractère impérieux d'entreprendre les travaux de remplacement de la conduite tels que décrits dans le préavis, compte tenu de la vétusté de celle-ci et des nombreux problèmes rencontrés au cours de ces dernières années.

S'agissant plus précisément du financement de ces travaux, celui-ci n'appelle pas de commentaires particuliers. Le recours éventuel à l'emprunt, si les fonds disponibles en trésorerie ne devaient pas suffire, est, à l'heure actuelle, supportable pour les finances communales.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission des finances émet un avis favorable, à l'unanimité de ses membres, sur le financement tel que proposé de cet objet et vous propose d'accepter les conclusions municipales telles que présentées.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

La commission des finances :

Jacques Olivier Piguet,
Président-rapporteur



Urs Berchtold




Djordje Ney



Bernard Verly



André Baudois



Christian Gauthier



Franck Magnenat

